



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05-06-2026 /

Dossier complet le : 05-06-2026 /

N° d'enregistrement : 018378/KK P

1 Intitulé du projet

Curage pluri annuel des ouvrages de l'aménagement de Golfech : ovoïde de Port Haut, aqueduc et ruisseau de la Saudeze, et stations de pompage

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ELECTRICITE DE FRANCE

Raison sociale

SA

N° SIRET

55208131785209

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Cortie

Prénom(s)

Christophe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25. Extraction de minéraux	par dragage marin ou fluvial., 25B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le present projet correspond a une operation de curage pluriannuel effectuee au sein de l'amenagement hydroelectrique de GOLFECH (departement du Tarn-et-Garonne - 82). Elle doit donc permettre a EDF de pouvoir realiser, sur une periode de 10 ans, les operations de curage des que cela s'averera necessaire. Les ouvrages concernees par ces curages sont les suivants : l'ovoide de Port Haut, l'ovoide et le ruisseau de la Saudeze, ainsi que 4 stations de pompage. Tous ces ouvrages sont localises sur les differentes annexes du presente formulaire. Certains materiaux extraits ont des teneurs sur certains parametres depassant les seuils S1 de l'arrete du 9 aout 2006 relatif aux niveaux a prendre en compte lors d'une analyse de sediments extraits de cours d'eau ou canaux. La filiere de valorisation de ces materiaux sera donc adaptee en consequence. Une note complementaire apporte des elements sur les differentes campagnes d'analyses menees dans le cadre de ce projet et sur les resultats de caracterisation des materiaux.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de pouvoir realiser des operations de curage regulieres sur l'Ovoide de Port Haut, l'Aqueduc et le ruisseau de la Saudeze, ainsi que 4 stations de pompage. Ces operations permettront d'assurer le bon fonctionnement des ouvrages (enjeu surete), aujourd'hui colmates par des sediments. Le volume de sediments est estime a environ 1000 m³ et se repartit de la facon suivante : - Ovoide de Port Haut : entre 200 et 250 m³ ; - L'aqueduc et le ruisseau de la Saudeze : environ 700 m³ ; - Les 4 stations de pompage : Jusqu'a 50 m³ au maximum.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Vis-a-vis des 4 stations de pompage, les travaux restent minimalistes. Ils concernent une operation de curage realisee par des moyens mecaniques (camion de pompage ou autres). Les engins accederont au site par le biais des acces existants (voiries routieres, chemin ou piste de halage en pied de digue ...) sans necessite de creation de nouveaux acces. Les sediments seront pompes directement dans les station de pompage. Le niveau d'eau dans les ouvrages aura prealablement ete abaisse pour permettre les operations. Vis-a-vis de l'ovoide de Port-Haut et du secteur de la Saudeze (ruisseau et aqueduc), les operations de curage necessiteront des hydrocureurs ou une mini-chargeuse accompagnee d'une pelle mecanique selon les zones des travaux. Au prealable du curage des sediments sur le secteur de la Saudeze, les zones d'extraction des matériaux seront mises a sec via un systeme de batardage et de pompage des eaux residuelles. Ces dernieres seront rejetees a l'aval des zones de travaux. Une note complementaire apporte des elements de precisions sur la realisation de ces travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

A l'issue des travaux, les ouvrages decolmates fonctionneront de maniere plus optimale, et le ruisseau de la Saudeze retrouvera son cycle d'ecoulement normal. La vegetation debroussaillée aux environs de ce cours d'eau se developpera a nouveau.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera également soumis a la realisation d'un dossier d'execution au titre de l'article R.521-38 du Code de l'Energie

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Volume a curer	(1000, m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E , " Lat. : °N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Deux PLU intercommunaux recouvrent la zone de projet : le PLUi des Deux Rives, et le PLUi Terres des Confluences. Le projet est soumis aux zonages Ntvb, Atvb (SP), A, N et Ne (autres infrastructures)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Les 4 stations de pompage de l'aménagement de GOLFECH sont localisées au sein ou à proximité immédiate de la ZNIEFF de type II "Garonne et milieux riverains, en aval de Montrejeau". Elles sont par ailleurs en bordure de la ZNIEFF de type I "La Garonne de Montrejeau jusqu'à Lamagistère". Enfin, l'ovoïde de Port Haut est située au droit de ces deux ZNIEFF. tandis que le
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le ruisseau de la Saudeze sur sa partie devant faire l'objet d'un curage est localise au sein d'une Zone Humide Effective ("Camparole Nord"). Les stations de pompage n°1 et 2 sont egalement situees a proximite immediate d'autres zones humides ayant fait l'objet de delimitation (respectivement "Bois de Cruzel" et un secteur non nomme des berges de la Garonne).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	- Malause et Pommevic : PPRi du Bassin de la Garonne aval - Boudou : PPRi du Bassin du Tarn - Saint-Nicolas-de-la-Grave : PPRi du Bassin de la Garonne amont Aucun PPRT ne couvre par contre la zone de
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Les trois PPRi precedemment cites ont fait l'objet d'un arrete prefectoral portant leur modification. Cette modification a ete approuvee le meme jour pour ces trois PPRi, le 27 aout 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Toutes les zones de curage sont situees dans la zone de repartition des eaux superficielles du "Bassin de la Garonne a l'aval de Saint-Gaudens et a l'amont de Langon".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	L'ovoïde de Port Haut et la station de pompage n°1 sont localises au sein du perimetre de protection rapprochee des captages d'eau dans la Garonne (confluent avec le canal de Golfech) et sur son canal lateral.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le secteur de la Saudeze (aqueduc et ruisseau) est situe a plus de 2 km du site Natura 2000 le plus proche. En revanche, l'ovoide de Port Haut et les 4 stations de pompage de l'amenagement de Golfech sont localises au sein ou au droit de plusieurs sites NATURA 2000 : la ZSC " Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste", la ZPS " Vallee de la Garonne de Muret a Moissac". et la ZSC "
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les operations de curage sur l'ovoide de Port Haut se feront par hydrocurage. Les eaux necessaires a cet hydrocurage seront les eaux residuelles presentes dans l'ovoide. Il n'y aura donc pas de prelevements d'eau dans un autre milieu. Sur l'ovoide et le ruisseau de la Saudeze, les zones de curage seront mises a sec a l'aide d'un batardage. Les eaux residuelles seront pompees et renvoyees a l'aval du ruisseau de la Saudeze par un
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet vise a l'extraction de sediments retenus dans les ouvrages. Il y aura donc un volume excedentaire de materiaux, qui seront extraits (au maximum 1000 m3). Les materiaux seront ensuite envoyes dans des filieres de gestion adaptees et en correlation avec leur caracteristiques (seuils S1, dangerosite ...).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les travaux de curage des différents ouvrages seront réalisés à partir des ressources disponibles localement (assainissement, électricité) et seront en adéquation avec ces dernières.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Un diagnostic écologique a été réalisé dans le cadre de ce projet par Ing'Europ au printemps et à l'été. Cette étude fait ressortir quelques enjeux faibles vis-à-vis de l'avifaune et de l'entomofaune. Une note d'accompagnement technique décrit plus en détail ces enjeux et les incidences liées à la biodiversité.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Conformément à la réglementation en vigueur (2° du I de l'article R414-19 du code de l'environnement), un formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000 a été renseigné (voir annexe) Ce formulaire démontre que le projet n'aura aucune incidence sur le réseau Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les travaux de curage n'engendreront pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. Ils seront en effet réalisés sur des emprises très réduites, dans des ouvrages anthropiques (ovoïde, aqueduc, station de pompage).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le projet n'est pas concerné par un risque technologique lié à des sites / sols pollués, ou des ICPE de type SEVESO. Les zones de curage sont toutefois localisées dans l'emprise du Plan de Prévention et d'Information lié à la centrale EDF de Golfech (risque nucléaire sur un rayon de 20 km). La réalisation des travaux tiendra compte de ce document.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est soumis aux risques naturels suivants : risque inondation (trois PPRI, dont une partie des zones de curage sont en zone rouge d'interdiction stricte) / risque sismique de niveau 1 (très faible) / risque de mouvement de terrain lié au retrait et gonflement des argiles (modéré à fort) / zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe / risque radon de 1ère catégorie (Faible). Les risques sont considérés comme faibles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les travaux n'engendreront pas de risques sanitaires. Toutes les mesures seront prises pour éviter des pollutions accidentelles en phase chantier (kit anti-pollution, bac de rétention...)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Seule la phase travaux pourra engendrer une augmentation du trafic liée à la circulation des engins de chantier sur les axes routiers locaux. Néanmoins, cette augmentation sera temporaire et ne sera pas de nature à venir impacter les conditions de trafic locales. Des mesures d'organisation de chantier seront prises (panneaux avertisseurs, informations) pour limiter les gênes résiduelles. Une fois les travaux terminés, les
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Comme toutes activités de ce type, une opération de curage peut être à l'origine d'une émission de bruit. Néanmoins, les incidences restent faibles et ne seront pas impactantes pour les zones alentours
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les travaux ne seront pas à l'origine d'émissions d'odeurs, si ce n'est les odeurs habituelles liées à l'utilisation d'engins de chantier thermique, qui resteront très localisées
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les vibrations pouvant être engendrées par les travaux (passage des engins ...), seront limitées aux emprises des zones de chantier, temporaires, et ne seront pas perçues par les populations
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les travaux seront réalisés uniquement en journée et le chantier ne sera pas éclairé la nuit, impliquant l'absence d'émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les travaux ne seront pas à l'origine de rejets dans l'air. Seuls les engins de chantier seront source d'émission de gaz à effet de serre, mais qui reste peu perceptible pour ce type de travaux, et moindre comparée au trafic associé aux voiries locales.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les rejets concernent les eaux liées à l'hydrocurage de l'ovoïde de port Haut et le pompage des eaux résiduelles de l'ovoïde et du ruisseau de la Saudeze
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Ovoïde de Port Haut : rejet dans le canal d'amenée de Golfech ; Secteur de la Saudeze : récupération, decantation et rejet des eaux à l'aval de la zone de curage de l'aqueduc et du ruisseau

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Meme nature et importance que pour les rejets liquides. Une note complementaire apporte des elements supplementaires sur le mode operatoire de ce projet et sur les mesures permettant d'eviter/reduire ce risque de "contamination" des eaux superficielles (notamment sur la Saudeze).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les analyses ont demontre que certains materiaux possedent des concentrations superieures sur certains parametres (arsenic) aux seuils S1 de l'arrete du 09 aout 2006. Une note complementaire apporte des elements sur les differentes campagnes d'analyses menees dans le cadre de ce projet et sur les resultats de caracterisation des materiaux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les travaux consistent en la realisation d'operations de curages d'ouvrages souterrains. Ces derniers ne sont concernes par aucune zone de protection du patrimoine architectural, culturel, archeologique et paysager. Il ne porteront donc pas atteinte a ces derniers.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les travaux de curage ne modifieront pas les activites humaines actuellement en cours sur les differentes zones de projet (exploitation des plantations de peupliers ou des zones agricoles a proximite, en particulier).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet global représente un curage pluriannuel à réaliser sur différents ouvrages de l'aménagement de Golfech. Il présente un caractère nécessaire et urgent, notamment au vu de la quantité de boues accumulées qui colmatent l'ovoïde de Port Haut. Sur ce secteur, les analyses physico-chimiques sur les sédiments ont conclu au dépassement du seuil S1 pour l'Arsenic. La filière de valorisation de ces matériaux sera donc adaptée en conséquence. Les autres impacts bruts (hydrologie, milieux naturels, milieu humain) sur l'ovoïde de Port Haut, le secteur de la Saudeze et les stations de pompage, en phase travaux et en phase exploitation, sont détaillés dans la note complémentaire. Suite à l'application de mesures adaptées également décrites au sein de cette note, les impacts résiduels peuvent être qualifiés de nul à faible en fonction des compartiments.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments renseignés, du contexte environnemental et des mesures mises en place, nous n'estimons pas nécessaire la réalisation d'une évaluation environnementale. Qui plus est, les travaux feront l'objet d'un dossier d'exécution au titre de l'article R.521-38 du Code de l'énergie. Ce dossier aura pour but d'étudier et de décrire de manière précise le contexte environnemental du site, les incidences positives ou négatives sur ce contexte et toutes les mesures qui seront mises en place. Ce dossier fera notamment l'objet d'une instruction par les services de l'Etat.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)